



Syndicat de la Librairie Française

16 mars 2012

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE

Des mesures pour assurer l'avenir de la librairie indépendante

Le Syndicat de la librairie française (SLF) soutient les propositions du rapport sur l'avenir de la librairie qui vient d'être remis au Ministre de la culture et de la communication (http://www.syndicat-librairie.fr/fr/la_mission_sur_l_avenir_de_la_librairie_a_rendu_son_rapport_au_ministre_de_la_culture)

Le SLF retient tout particulièrement de ce rapport les points suivants :

- créer un **fonds interprofessionnel destiné à accroître significativement les aides aux librairies** indépendantes, au niveau de leur trésorerie et de leur exploitation. Sur le modèle du « centime CLIL », ce fonds s'appuierait sur une contribution très faible mais assise sur l'ensemble des commandes de livres. Sa gestion pourrait être confiée au Centre National du Livre, ce qui renforcerait la place de cet acteur au cœur de la chaîne du livre ;
- **favoriser la concertation et le règlement des litiges** au sein de la chaîne du livre en mettant en place un collège qui puisse à la fois rendre des expertises sur des sujets d'intérêt général et jouer un rôle de « **facilitateur** » dans la relation éditeurs/libraires ;
- **renforcer les interventions du Centre national du livre en faveur des librairies**. Le CNL, premier partenaire public financier des libraires, consacre aujourd'hui 5% environ de son budget aux aides directes à la librairie ;
- **renforcer le prix unique du livre** :
 - o en engageant une réflexion sur la suppression du rabais de 5 % sur le prix de livre, ce qui permettrait aux libraires de regagner environ 2 % de marge lorsque leur rentabilité nette est aujourd'hui à peine supérieure à zéro ;
 - o en interdisant la gratuité des frais de port sur Internet qui constitue un rabais déguisé sur le prix des livres ;
 - o en rendant la Direction de la concurrence compétente pour veiller à l'application du prix unique du livre.
- **mobiliser le monde de l'éducation** autour des enjeux de la librairie (semaine de l'école en librairie) ;

- **développer la formation et l'accompagnement des libraires**, notamment ceux entrant dans la profession ;
- **améliorer les délais de livraison** des livres en librairie, afin, notamment, d'être plus compétitifs par rapport à la vente en ligne ;
- mieux valoriser le **label LIR** et encourager les collectivités à généraliser les exonérations fiscales en faveur des librairies bénéficiant de ce label ;
- **rendre plus lisibles et plus simples d'accès les différents dispositifs d'aide** aux libraires ;

Ces mesures répondent à plusieurs des 12 propositions pour la librairie indépendante qui ont été présentées aux candidats à l'élection présidentielle par le SLF (http://www.syndicat-librairie.fr/fr/pour_la_librairie_pour_le_livre_presidentielles_et_legislatives_2012_12_propositions_pour_la_librairie_independante)

Le SLF rappelle que les libraires attendent également beaucoup de la **mission sur l'accès des librairies aux marchés publics de livres**, lancée par les Ministres de l'économie et de la culture. En effet, alors que la loi de 2003 avait permis de rééquilibrer la répartition des marchés du livre, la tendance actuelle montre que les libraires sont de nouveau de plus en plus évincées au profit de grossistes opérant au niveau national.

Ces mesures de politique publique complètent les **initiatives collectives prises par les libraires eux-mêmes** et les nouvelles actions mises en œuvre par plusieurs **éditeurs – diffuseurs**, notamment à la suite de la mobilisation autour de la librairie à l'occasion des Rencontres nationales de la librairie de Lyon (mai 2011).

Les plus emblématiques de ces nouvelles mesures figurent en annexe.

Le SLF poursuit ses discussions avec les éditeurs-diffuseurs afin d'améliorer et d'étendre à un plus grand nombre de fournisseurs ces premières mesures. Il insiste sur la nécessité de **répondre à la fois aux difficultés de rentabilité et de trésorerie rencontrées par les libraires et de faire bénéficier de ces mesures l'ensemble des librairies, y compris les plus petites d'entre elles qui souffrent plus particulièrement.**

La mobilisation de tous, libraires, éditeurs-diffuseurs et pouvoirs publics est nécessaire afin de répondre aux défis auxquels font face aujourd'hui les librairies indépendantes et assurer ainsi leur avenir. Il en va de la qualité et de la richesse de la création éditoriale et du développement de la lecture.

Dans le contexte actuel d'élections présidentielle et législatives, le SLF appelle les responsables publics à lancer une politique ambitieuse en faveur de la librairie et du livre en prenant en compte les propositions de la mission sur l'avenir de la librairie, les 12 propositions du SLF et la question de l'accès aux marchés publics.

Annexe au communiqué du SLF
principales nouvelles mesures mises en place par les éditeurs-diffuseurs

- **Flammarion**

- Abaissement des paliers de remise quantitatif ayant permis d'augmenter la remise commerciale de 600 librairies au 1^{er} janvier 2012 et de garantir une remise minimale de 37 % à toute librairie remplissant les critères qualitatifs ;
- Surremise permanente de 2% sur les ouvrages publiés depuis plus de deux ans ;
- Raccourcissement des délais de crédit des retours de 60 à 30 jours ;
- Echéances prolongées sur certains titres à l'office.

- **Gallimard**

- 35 % de remise minimale pour les librairies réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec le livre (Gallimard hors Pléiade, Gallimard jeunesse, Gallimard loisirs, Découvertes Gallimard) ;
- Augmentation du nombre de contrats commerciaux sur la valorisation du fond et meilleure rémunération de ces contrats ;
- Echéances prolongées sur certains offices.

- **CDE**

- 35 % de remise minimale pour les librairies réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec le livre ;
- Augmentation de la remise de librairies de second niveau réalisant un travail qualitatif significatif ;
- Mise en place d'accords de partenariats avec une vingtaine d'éditeurs diffusés et une cinquantaine de libraires, dans un premier temps. Ces accords permettent l'octroi d'une sur remise de 1 à 2 % sur la base de quatre critères qualitatifs et ont vocation à s'étendre à un nombre plus important de libraires.

- **Ecole des loisirs**

- Remise minimale de 37 % pour l'ensemble des libraires.

- **Seuil - Volumen**

- Amélioration des conditions commerciales de près de 250 libraires indépendants grâce à une meilleure valorisation des critères qualitatifs au détriment du seul chiffre d'affaires ;
- Remise minimale de 35 % pour les librairies labellisées LIR / LR ;
- Mise en place de nouveaux contrats de partenariat permettant d'améliorer la remise de 115 librairies de toutes tailles.

- **Harmonia Mundi**
 - Réévaluation de l'ensemble des remises libraires en 2012 ;
 - Augmentation de la remise par l'intégration dans les CGV d'un critère quantitatif supplémentaire lié au taux de retour ;
 - Echéances d'un an pour les ouvrages de fonds en sciences humaines ;
 - Amélioration des conditions liées aux opérations commerciales (surremises de 3 % ; + 90 jours d'échéance) ;
 - Crédit des retours dès réception ;
 - Extension des contrats de crédit.

- **Hachette livre**
 - Raccourcissement des délais de crédit des retours de 60 à 30 jours pour les librairies labellisées LIR / LR ;
 - Echéances de 150 à 180 jours sur certains titres à l'office ou de fonds choisis par l'éditeur ou le diffuseur et échéance de 180 jours pour les commandes « Livre de poche » passées par les librairies LIR / LR.

- **Editis – Interforum**
 - Remise minimale de 35 % pour les librairies labellisées LIR / LR

- **Actes Sud**
 - Raccourcissement des délais de crédit des retours de 60 à 30 jours
 - Réflexion en cours avec le SLF sur l'amélioration des conditions commerciales à travers le développement de contrats de partenariat dans l'ensemble des domaines éditoriaux.

- **Le Dilettante**
 - Surremises de 1,5 % et échéance prolongée d'un à deux mois pour toute commande d'ouvrages de plus de deux ans ;
 - Augmentation des remises de plus de 300 librairies, à hauteur de 1 à 2%.

- **La Générale du livre distribution**
 - Remise minimale de 35 % sur les catalogues des éditeurs distribués.